

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,

Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 12 septembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

---

### Schéma Départemental de l'Organique - Demande de subvention relative au recrutement de 6 Ambassadeurs de tri dédiés au renforcement de la gestion de proximité des biodéchets

**Vu** la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que la Loi AGECE de février 2020 impose l'obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant que** cette obligation va entraîner un renforcement notable des dispositifs de gestion de proximité des biodéchets : compostage individuel, compostage collectif, pavillons de compostage ainsi qu'un accompagnement et une sensibilisation des usagers ;

**Considérant** que l'Etat, via le Ministère de la Transition Ecologique, peut apporter un soutien financier à ces recrutements grâce au Fonds Vert sur une base de 30 000 € / agent et par an auquel s'ajoute une prise en charge partielle des coûts de déplacements ;

Il est proposé que Trivalis centralise les recrutements d'ambassadeurs de « gestion de proximité des biodéchets » à travers le recrutement de 6 agents pendant trois ans.

Ces interventions seront menées sur les collectivités qui engagent un programme de renforcement du tri à la source des biodéchets et notamment la gestion de proximité.

Les collectivités qui disposent déjà d'agents de promotion du tri à la source des biodéchets soutenus par le Fonds Vert, ne seront pas concernées par ce projet.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la demande de subvention relative au recrutement de 6 agents pour la promotion du développement du tri à la source des biodéchets (gestion de proximité)
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention relative au recrutement de 6 agents pour la promotion du développement du tri à la source des biodéchets (gestion de proximité)
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).